

Question écrite de Mme JADIN au Ministre de l'Intérieur sur le retard de l'octroi des distinctions honorifiques à la police

Question de Mme JADIN (MR) :

Il me revient qu'au sein de la police intégrée, il existe encore un retard énorme quant aux attributions de distinctions honorifiques. Il semblerait même que des policiers déjà en retraite attendent encore des décorations. Votre prédécesseur m'avait assuré que le processus d'arriéré se poursuit. 1. Où en est-on dans l'avancement du traitement des dossiers? 2. Ce retard dans l'avancement des dossiers est-il dû à un manque de personnel?

Réponse du Ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (NVA) :

1. Depuis la reprise de la tâche de l'attribution des Distinctions Honorifiques en 2011, il y a déjà plus de 5.500 décorations accordées dans les Ordres Nationaux. Pratiquement tous les dossiers appartenant au mouvement du 8 avril 2001 sont traités. Toutes les propositions d'octroi d'une Distinction Honorifique pour les mouvements à partir du 15 novembre 2001 jusque fin 2004 ont été envoyées pour traitement aux Zones et aux Unités. Parmi celles-ci, 1.300 dossiers sont achevés et ont été transmis au ministère de l'Intérieur pour proposition d'octroi par arrêté royal. La préparation des mouvements a été lancée pour l'année 2005. En ce qui concerne les Décorations Civiques, la phase test est terminée. Les premières propositions seront envoyées prochainement vers les Zones et Unités. 2. L'attribution des Distinctions honorifiques est demeurée au point mort durant plusieurs années en l'absence de textes légaux et réglementaires. Vous constaterez autant que moi que, depuis la reprise des procédures, un grand nombre de dossiers ont pu être traités. Entretemps, les membres du personnel en charge de cette tâche ont quitté la Chancellerie. Le service de la Police Fédérale au sein de laquelle se trouve la Chancellerie a pris des mesures afin de permettre à des collaborateurs de travailler au dossier Distinctions Honorifiques à temps partiel.